



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20200710-21_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

n°21 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr CASSIER Jean-François
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Mme LANCELLE Elsa

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : 1

POUVOIRS : Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

Absents/Excusés : /

Délégués suppléants assistant au conseil : Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Massif du Sancy au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Dordogne (SMCTOM)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Dordogne ;

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a confié l'exercice de la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Dordogne concernant les communes de LA BOURBOULE, LE MONT-DORE et MURAT LE QUAIRE.

Aussi, conformément aux statuts de ce syndicat mixte, il convient de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein de l'assemblée délibérante de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNER pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Dordogne :
- Délégués titulaires :

Pour LA BOURBOULE : François CONSTANTIN et Romain BATTUT
Pour LE MONT-DORE : Sébastien DUBOURG et Patrick BRIET
Pour MURAT LE QUAIRE : BRUGIERE Gérard et FERREYROLLES Maryse

- Délégués suppléants :

Pour LA BOURBOULE : Violette EYRAGNE et Hugues DANJOUX
Pour LE MONT-DORE : Julie PLANE et Florence SAVOLDELLI
Pour MURAT LE QUAIRE : CASSIER Jean-François et ONDET Anouk

- ❖ MANDATE son président pour en informer ledit syndicat

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

